

Accord égalité professionnelle à Auchan: la CFDT ne signera pas en l'état !



La CFDT réclamait un accord sur l'égalité professionnelle depuis de nombreuses années, et a été particulièrement moteur sur ce sujet.

A Auchan les inégalités sont patentes, et des dispositions discriminatoires existent depuis très longtemps. Les rapports de situations comparées en attestent, ainsi que l'enquête sur l'égalité professionnelle que nous avons menée en Centrale d'octobre 2007 à mars 2008.

Il est particulièrement rare dans les entreprises que la CFDT ne signe pas l'accord sur l'égalité professionnelle. Mais la négociation à Auchan s'est terminée avec beaucoup trop de lacunes. De belles phrases, de bonnes intentions, mais pas grand chose sur le « comment faire » !

C'est une bonne chose que la direction reconnaisse aujourd'hui en partie ce qu'elle niait il y a encore peu, mais cela ne fait pas un accord !

Nous sommes satisfaits qu'il y ait le programme mixité pour quelques femmes cadres à haut potentiel - nous avons suffisamment dénoncé ce fameux plafond de verre pour cela - mais cette action pour laquelle la direction fait beaucoup de pub ressemble à l'arbre qui cache la forêt des inégalités touchant de nombreux salarié(e)s.

Beaucoup de points mentionnés dans cet accord ne sont en fait que de simples reprises de la loi, de l'accord national interprofessionnel, de la convention collective de branche, ou sont déjà présent dans d'autres accords Auchan...

Pas grand chose de nouveau et aucun ciblage, aucun chiffrage, aucun moyen...

Plus grave :

- Absence totale de garantie et de respect des minima de tenues de fonctions alors que c'est LE moyen de garantir un minimum d'égalité salariale.
- Refus de respecter les planchers salariaux encadrement pourtant garantis par l'accord de branche.
- Bien que **nous ayons obtenu l'arrêt de la proratisation de la RVI pour les congés maternité** à partir de la RVI 2009, la DRH refuse d'inscrire la non-proratisation des primes au retour d'un congé maternité ou d'adoption, et refuse de restituer aux salariées concernées les sommes induit proratisées depuis mars 2006 !

La direction refuse aussi de signer la charte de la parentalité et de postuler au label « Egalité » délivré par l'AFAQ (ce qui est normal vu le risque qu'Auchan soit recalé...)

La 1^{ère} loi sur l'égalité professionnelle date de 1983, et l'obligation de négocier un accord sur l'égalité date de 2001. La direction aura aussi mis 18 ans pour mettre fin à une disposition discriminatoire sur la prise des congés enfants malades alors que nous avons interpellé la HALDE qui confirmait l'aspect illégal de cette disposition. **On voit bien qu'Auchan est très loin d'être en pointe sur ce sujet** et a mis très longtemps à répondre à notre demande d'ouvrir des négociations. Le résultat de cette négo est dans cette droite ligne...

Nous serons donc plus efficaces en ne signant pas cet **accord-alibi**, et nous continuerons nos missions d'analyse, d'information des salariés, et à faire des propositions.

Cet accord pour lequel nous nous sommes battus est un rendez-vous manqué par la direction, mais la CFDT continuera son combat pour faire progresser ce sujet pour tous les salarié(e)s.

Un accord avec de véritables engagements reste à construire !

Retrouvez tous nos articles sur <http://cfdt-centrale-auchan.hautetfort.com/> catégorie Egalité – Diversité

Parce que l'**ÉGALITÉ**

est à construire en permanence :

- les crises économiques affectent plus les femmes que les hommes : poussée du chômage et de la précarité...
- la montée des intégrismes est toujours plus préjudiciable aux femmes qu'aux hommes : risques accrus sur les droits à la contraception, à l'avortement et aux libertés fondamentales ;
- le poids des stéréotypes et des représentations sociales favorise la persistance des disparités et des difficultés rencontrées par les femmes dans tous les domaines.

Parce que les **ACQUIS** des femmes deviennent des avancées pour les hommes :

- le repos hebdomadaire ;
- le congé parental ;
- le congé paternité ;
- l'amélioration des conditions de travail.

Parce que les syndicalistes doivent être aux avant-postes de la lutte pour l'égalité :

la CFDT fait de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité syndicale !

Pour aller encore plus loin

Aujourd'hui, j'adhère !

Vous approuvez les positions de la CFDT sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Adhérez à la CFDT !

Adhérer à la CFDT, c'est :

- être écouté, avoir la parole, participer et agir !
→ C'est le choix d'un syndicat proche des salarié(e)s.
- être informé, conseillé, défendu !
→ C'est le choix d'un syndicat utile aux salarié(e)s.
- privilégier le dialogue, la négociation, le résultat !
→ C'est le choix d'un syndicat efficace.
- lutter pour l'emploi, le pouvoir d'achat et de meilleures conditions de vie et de travail !
→ C'est le choix d'un syndicalisme ambitieux qui profite à chacun.

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone / Fax : _____

Entreprise / Établissement : _____

Secteur d'activité : _____

Je souhaite avoir des informations sur la CFDT

Je souhaite adhérer à la CFDT

Contact

cfdt.auchan.centrale@free.fr

06 22 14 02 01